



Marseille
24 & 25 novembre 2015

Le logement accompagné
c'est services compris !

Mini-conférence Synthèse

L'accès au logement autonome des jeunes en région PACA

Allan Rochette, doctorant en droit, vice-président étudiant de l'université d'Avignon, et représentant des étudiants au CESER (Conseil économique, social et environnemental régional)

*Animation par Véronique Marciquet,
consultante Panama Conseil*



Le logement accompagné c'est services compris !

Allan Rochette explique que, sur l'initiative de la Commission sports jeunesse vie associative, le CESER s'est saisi d'un travail sur le logement autonome des jeunes pour s'interroger sur cette question très pertinente en PACA. Le CESER réalise actuellement des auditions et n'a pas encore rendu d'avis formalisé sur le sujet. L'idée est d'être force de propositions auprès de la région pour impulser une nouvelle politique en matière de logement des jeunes.

Les jeunes, âgés de 16 à 29 ans, correspondent à une multitude de publics : étudiants, jeunes travailleurs, apprentis, en recherche d'emploi, etc.

Véronique Marciquet remarque que, même si le logement ne fait pas partie de ses compétences, la région PACA est particulièrement volontariste sur la question.

Allan Rochette indique que le CESER a dressé le constat d'une offre insuffisante et trop coûteuse par rapport à la situation des jeunes.

Sur les 800 000 jeunes de la région PACA, 150 000 ne travaillent pas ou ne suivent pas de formation. 23 % des jeunes sont au chômage. On assiste à une précarisation alarmante de la jeunesse, qui manque de ressources pour se loger. Près de 50 % des jeunes (de 18 à 29 ans) vivent chez leurs parents. Le logement accompagné constitue donc une véritable réponse pour cette population.

Véronique Marciquet demande quelles sont les attentes des jeunes par rapport à la question du logement.

Allan Rochette répond que les besoins ne sont pas uniformes et que les options sont nombreuses : logements partagés, foyers de jeunes travailleurs, habitat intergénérationnel, etc.

Par ailleurs, on constate que les jeunes privilégient les logements du privé par rapport au parc public. Le secteur associatif doit se charger de les accompagner.

Véronique Marciquet souhaite savoir si les solutions existantes apparaissent pertinentes et suffisantes.

Allan Rochette considère que l'offre est adaptée, mais insuffisante. En outre, il existe un véritable déficit d'information et de communication au niveau de l'accès aux droits. Il conviendrait d'harmoniser les mesures au niveau régional et national. Aujourd'hui, il est très difficile de s'y retrouver entre les nombreux acteurs, sigles, politiques de logement, etc.

Véronique Marciquet s'enquiert des propositions qui ont émergé des auditions menées par le CESER.

Allan Rochette partage quelques propositions :

- un renforcement des aides sociales associé à un encadrement des loyers (pour éviter que les propriétaires augmentent les loyers en conséquence)
- la construction et la réhabilitation de logements
- le développement de l'habitat partagé
- l'adaptation du logement public.



**Le logement accompagné
c'est services compris !**

Véronique Marciquet demande si la population concernée s'exprime sur ses besoins.

Allan Rochette indique qu'en dehors des étudiants, qui sont organisés et peuvent exprimer leurs attentes, il est plus compliqué pour les autres catégories de jeunes de se faire entendre.

Véronique Marciquet s'interroge sur la pertinence de distinguer le logement des jeunes et le logement des publics fragiles.

Allan Rochette pense que cette question se pose effectivement. Il convient de ne pas créer de « ghettos » de jeunes, mais de développer des habitats diffus. Il estime que l'accompagnement d'un jeune n'est pas stigmatisant.

Véronique Marciquet propose de laisser la parole aux personnes présentes dans la salle.

Marie-Paule Carteirac, du CCAS de Besançon, constate qu'une des problématiques principales concerne le manque de moyens stabilisés chez les jeunes. Le CCAS a mis en place un dispositif qui aide les jeunes de moins de 25 ans en formation à accéder à un logement pendant une durée maximale de deux ans. Cependant, un certain nombre d'entre eux rencontrent des difficultés pour se loger à la sortie de ce dispositif.

Allan Rochette admet que la précarité chez les jeunes est une réalité. Un jeune sur cinq se trouve sous le seuil de pauvreté. Même quand ils disposent de ressources, ces dernières sont rarement suffisantes pour vivre de manière autonome. Il semblerait intéressant de développer les baux courts pour faciliter la mobilité des jeunes.

Marie-Paule Carteirac ajoute que, dans le cadre de ce dispositif, des actions d'autonomisation et d'accompagnement sont mises en place. A titre d'exemple, les jeunes choisissent leur mobilier au moment de leur entrée et peuvent le racheter s'ils sont en mesure de prendre le bail à leur nom à la sortie du programme.

Véronique Marciquet demande comment le CESER envisage la relation de service proposée avec les logements par rapport à l'autonomie des jeunes.

Allan Rochette estime que la jeunesse est le moment de l'apprentissage de l'autonomie. Il est donc positif de proposer des services et de l'accompagnement à cette population. La difficulté principale concerne les jeunes qui sont en dehors de tout circuit.

Monika Mignoni, de l'Association pour le logement des jeunes travailleurs (ALJT), s'interroge sur les façons d'intégrer dans le circuit les jeunes qui ne sont pas représentés, pour leur apporter une communication ciblée.

Allan Rochette considère que cette responsabilité collective doit être partagée par les corps intermédiaires (les syndicats, les associations, etc.). S'agissant de la communication, il serait plus utile de simplifier le circuit de manière générale, avant d'agir sur l'efficacité des messages.



**Le logement accompagné
c'est services compris !**

Brigitte Magnier, de l'Union régionale des comités locaux pour le logement autonome des jeunes (URCLLAJ) en PACA, annonce la mise en place de nouveaux dispositifs :

- un bail accompagné dont l'objectif est de rassurer le bailleur social ou privé ;
- une maison du saisonnier, dans laquelle des professionnels du tourisme louent des appartements qu'ils fournissent ensuite à des travailleurs saisonniers ;
- des résidences étudiantes qui accueillent des publics diversifiés, pour lesquels l'accompagnement varie.

Julien Allouche, de Samopor, demande si des passerelles sont prévues pour accompagner le parcours résidentiel des personnes de plus de 29 ans.

Allan Rochette rappelle que le logement autonome des jeunes a pour but l'apprentissage de l'autonomie et la préparation de la suite du parcours résidentiel. Il serait effectivement intéressant de mettre en place des passerelles pour sécuriser ce parcours logement.

Véronique Marciquet note que le parc public n'offre pas suffisamment de logements de petite surface. En outre, les colocations sont très peu nombreuses dans les logements publics.

Allan Rochette le confirme. Le parc social locatif compte seulement 15 % de T1. La colocation représente une solution parmi d'autres. Il déclare cependant ne pas être favorable au logement intergénérationnel, qui va à l'encontre du principe de l'autonomisation des jeunes.

Anne-Laure Blanc, de la résidence sociale pour les jeunes travailleurs Amitel en Alsace, demande quelles sont les préconisations du CESER sur les outils à développer pour favoriser le partenariat entre le logement de transition du jeune et le logement autonome pérenne des personnes de plus de 29 ans.

Allan Rochette indique que le CESER n'a pas encore formulé de préconisations concrètes. Néanmoins, il est certain qu'il faudra renfoncer les ponts et encourager les partenariats entre les acteurs. La région a un rôle primordial à jouer pour favoriser le parcours locatif du jeune et l'accompagner à chaque changement de statut.

Muriel Bergeon, de l'ALJT Ile-de-France, estime que la colocation pourrait représenter une transition intéressante. Cependant, les personnes qui accèdent à la colocation dans le parc public perdent le bénéfice du numéro unique de demande de logement social et, par conséquent, leur ancienneté dans le Système national d'enregistrement, ce qui les prive d'un accès à un logement pérenne.

Hélène Mouridi, cheffe de service au FJT la Claire Maison à Marseille, rappelle qu'il est possible d'obtenir des résultats en se saisissant des dispositifs existants. Par exemple, les jeunes hébergés en résidence habitat jeunes étant prioritaires DALO, ils peuvent accéder à un logement social à leur sortie de la résidence.

Allan Rochette remercie les participants pour les actions qu'ils mènent au quotidien.